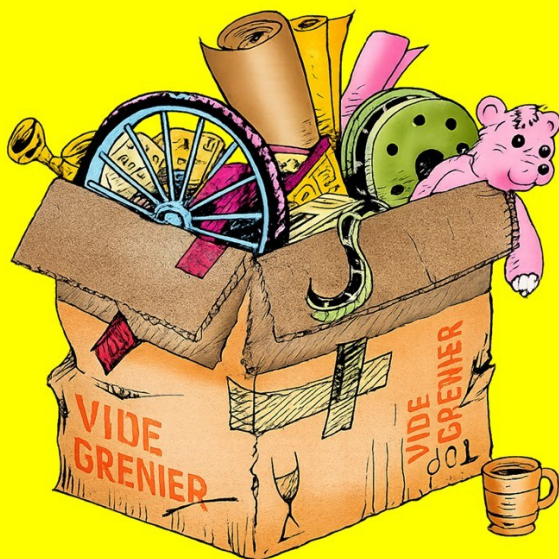


CHEMIN DES ÉCOLIERS - SALLE POLYVALENTE

VIDE GRENIERS



Buvette
Restauration

DIMANCHE

6

SEPTEMBRE
9H - 17H



AMICALE DU PERSONNEL
De la commune de Chapareillan



commune de
CHAPAREILLAN

CHAPAREILLAN.FR

CONTRAT EXPOSANT

RÈGLEMENT

Ce règlement est à conserver par le participant.

Le fait de prendre une inscription et de louer un emplacement implique l'acceptation du présent règlement.

Tout participant reconnaît en avoir pris connaissance et s'engage à en respecter toutes les dispositions.

L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature ainsi que d'exclure tout participant qui troublerait le bon ordre de la manifestation sans indemnité d'aucune sorte.

Le vide greniers est ouvert en priorité aux particuliers.

EMPLACEMENTS

Les emplacements sont à l'extérieur et sont attribués par l'organisateur selon un plan bien précis. Aucun matériel ne sera fourni.

INSCRIPTIONS ET PAIEMENT

Les inscriptions sont prises en fonction de l'ordre d'arrivée, dans la limite des places disponibles.

Pour vous inscrire, 2 possibilités :

- soit par voie postale à Amicale du personnel, 24 place de la mairie, 38530 Chapareillan.

Le dossier d'inscription doit être complété, signé et accompagné d'une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité (pour les mineurs, photocopie de carte d'identité du responsable légal), de l'attestation sur l'honneur (ci-jointe) et du paiement par chèque à l'ordre de l'amicale du personnel de la commune de Chapareillan.

- soit sur Hello Asso par le lien <https://www.helloasso.com/associations/amicale-du-personnel-de-la-commune-de-chapareillan/evenements/vide-grenier-chapareillan> ou par le QRcode avec un paiement par CB. La pièce d'identité recto-verso est à joindre directement sur Hello Asso.

Aucune inscription ne sera prise en compte sans règlement et dossier complet.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

Le mercredi 2 septembre, dans la limite des places disponibles.

PRIX DE LA PLACE

10 € les 3 mètres linéaires. Puis 4 € le mètre linéaire supplémentaire dans la limite de 10m.

DÉFAILLANCE

Si un participant inscrit renonce à participer au vide greniers ou est exclu pour non-respect du règlement les sommes encaissées restent acquises.

HORAIRE D'OUVERTURE

Installation : 6 heures (La fixation de piquets ou toute emprise au sol est interdite).

Enlèvement des véhicules du lieu de la manifestation à 8h30 au plus tard.

Toute personne arrivant après 8h30 ne pourra participer au vide greniers.

Ouverture : 9 h00

Fermeture : 17h00 au plus tard.

Les organisateurs fixeront l'heure le jour même afin que les voitures puissent entrer sur le site. Pour le bon déroulement du vide grenier, les participants s'engagent à rester jusqu'à l'heure de fermeture.

LIEU

Chemin des écoliers (proche de la salle polyvalente).

ACCÈS

L'entrée se fait par la place de la gare (traverser le parking de la pharmacie).

INSTALLATION

- Interdiction d'entrer sur la place sans la présence d'un responsable.

- un ticket d'emplacement vous sera attribué et devra être présenté à un placier.

- Aucun emplacement ne sera attribué sans ce ticket.

STATIONNEMENT

Parkings non surveillés :

- Parking du monument aux morts,
 - Parking de l'église.
 - Parking de la petite gare
 - Rue de l'épinette
 - Place de la mairie
 - Parking du cimetière
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol dans les véhicules.

RESPONSABILITÉ

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol, détérioration...

Toutes les marchandises exposées sont sous la responsabilité de l'exposant.

COMMODITÉS

- Toilettes publiques au Dojo
 - Accès à des toilettes PMR sur demande
 - Poubelles à disposition
 - Buvette et restauration sur place
- Votre emplacement doit être rendu propre.

INTERDICTION

- de vendre des produits illégaux,
- de sous louer l'emplacement,
- de vendre des billets de loterie (sauf accord de l'organisateur),
- de vendre des armes (sauf collection),
- de vendre des produits alimentaires (sauf professionnels avec accord des organisateurs),

SÉCURITÉ

Vous devez respecter la place accordée et laisser libre les principales voies de circulation pour les secours.

Aucune voiture ne peut pénétrer sur le site avant l'ouverture des barrières par l'organisateur.

RENSEIGNEMENTS

apcchapareillan@gmail.com.



BULLETIN D'INSCRIPTION

Je, soussigné(e)

Nom / Prénom : _____

N° pièce d'identité : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Nombre de mètres souhaités : _____

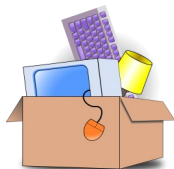
Règlement par chèque (à l'ordre de l'amicale du personnel) : _____

(10€ les 3 mètres linéaires + 4€ le mètre supplémentaire : max 10 m)

☐ Reconnaît avoir pris connaissance du contrat exposant et en accepte les conditions.

☐ Déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à _____, le _____



Signature

(pour les mineurs, signature du responsable légal)

DOCUMENTS À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AU MOMENT DE L'INSCRIPTION :

- Le bulletin d'inscription
- Photocopie d'une pièce d'identité recto-verso
- Règlement par chèque uniquement à l'ordre de l'amicale du personnel de la commune de Chapareillan

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE SANS RÈGLEMENT ET DOSSIER COMPLET